

Plate-forme d'échanges

**Affichage environnemental des
produits grande consommation**

Date:

2012-06-06

Numéro du document :

N 082

Assistante:

Lydia GIPTÉAU

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20

Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Magalie TRALAN

Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 83 40

magalie.tralan@afnor.org

**Compte-rendu de la réunion
« Affichage environnemental des PGC » du
11 avril 2012**

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

La plateforme générale se réunira les

- 21 juin,
- 17 octobre.

Le GT Méthodologie se réunira prochainement le 7 septembre

SUITE A DONNER

***Pour approbation à la prochaine réunion de la plateforme
ADEME/AFNOR Affichage environnemental***

SOURCE

AFNOR

➤ ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Validation du référentiel « Ballons » Point sur GT 10S**
3. **Validation des référentiels « Alimentaire » - Point GT1**
4. **Points sur les groupes de travail ayant tenu une réunion entre la PF du 13 février 2012 et celle-ci**
 - ✓ GT Méthodologie
 - ✓ GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)
 - ✓ GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)
 - ✓ GT 3D « Produits d'entretien » - Claude Perrin (AFISE)
 - ✓ GT 3J « produits du jardin » – Laurent Dini (UPJ)
 - ✓ GT 4H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUP'HYGIENE)
 - ✓ GT 4B « Beauté » - Juliette Mélédié (FEBEA)
 - ✓ GT 5 « Habillement, textile de maison » - Fanny Fourcade (IFTH) -chaussures/cuir/marochinerie – Thierry Poncet (CTC)
 - ✓ Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction » S.Morel (DHUP)
 - ✓ GT 7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)
 - ✓ GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau (UNIC), P.Sol (Hammelin)
 - ✓ GT 10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)
 - ✓ GT 10S «Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos....) », André-Pierre Doucet (FPS)
 - ✓ GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)
5. **Questions diverses**
6. **Prochaines réunions**

1. Ouverture de la réunion

C.Cros souhaite la bienvenue aux membres, et rappelle l'ordre du jour, avec les validations de deux référentiels, le premier présenté par le GT10S concernant les produits « Ballons » [document numéroté PFAE N076], le second présenté par le GT1 concernant les produits « Alimentaires ». Un point d'actualité sur l'avancée des groupes de travail transversaux et sectoriels est prévu dans un deuxième temps.

2. Validation du référentiel « Ballons » - point sur le GT10S

[Document N076]

A-P. Doucet (FPS) animateur du GT10S et A. Gerard (INTERTEK RDC) présentent le référentiel « ballons » soumis à validation. Pour rappel, le groupe GT10S a travaillé sur les « équipements bondissant et rebondissant », et a choisi de les traiter dans des référentiels séparés (balles et volants de badminton déjà validés).

Champ d'application : ballons à usage sportif pour une pratique sur terrains de sport. (Exclut donc autre usage - jeux de plage) et les jouets. Sports couverts : football, basketball, rugby, volleyball. Mais champ a priori étendu aux procédés de fabrications identifiés ci-dessus.

Unité fonctionnelle : « Utilisation d'un ballon afin de pratiquer un sport (en compétition ou en loisir) de manière non professionnelle »

Flux de référence : Un ballon + son système d'emballage (rapporté à un ballon)

Impacts environnementaux :

- Effet de serre
- Epuisement des ressources naturelles fossiles
- Eutrophisation des eaux douces
- Eutrophisation des eaux marines
- Acidification

Indicateurs d'impacts environnementaux retenus pour la communication :

- Effet de serre
- Epuisement des ressources naturelles (agrégation des ressources fossiles et minérales)
- Eutrophisation des eaux douces

Règles d'allocation des coproduits

Culture de l'hévéa : latex + arbre : 100% des impacts de la culture de l'hévéa sont alloués à la production du latex

Culture du Coton : fibre + graines : Suivi des préconisations GT5 textile. Mais provisoirement, 87% de l'impact de la culture du coton est alloué à la production de la fibre

Périmètre :

Les étapes de production des matières premières du ballon ainsi que leur transport, la production du ballon (mise en forme et assemblage des différents composants du ballon),

Les étapes de production des emballages (incluant l'extraction des matières premières et leur mise en forme)

Les étapes de distribution depuis les portes du site de production jusqu'au magasin de vente en France.

Les étapes de fin de vie

Il est à noter que RDC avait apporté des améliorations éditoriales par rapport à la version qui avait été envoyée à la plate-forme. Ces améliorations ont été énoncées à l'oral lors de la présentation du référentiel et n'ont pas suscité de réaction de la part des membres de la plate-forme.

C.Cros remercie A.-P. Doucet et A.Gerard et invite les participants à prendre la parole (commentaires et questions).

COMMENTAIRES :

PROCELPAC : Existe-il des normes de qualité pour hiérarchiser les ballons en fonction de caractéristiques fonctionnelles ? (durabilité, performance, etc.). Ceci pourrait être utile pour intégrer la notion de durabilité, durée de vie, durée d'usage ou service rendu dans le référentiel.

>> Il existe des critères de références établis par chaque fédération sportive, par exemple pour tester le rebondi, mais qui ne caractérisent pas la durée de vie du produit. Il n'y a pas de consensus dans l'interprofession sur des méthodes « durabilité » harmonisées, mais ce point est systématiquement soulevé au cours des réflexions du GT.

>> C.Cros : Ce point suscitant des questions au sein de différents GT, il serait utile d'ajouter des éléments dans l'article 6 de la prochaine version de référentiel général.

Il est aussi possible d'inscrire une note dans le référentiel « ballons » en ce sens.

SNFBM : Concernant les unités pour l'impact réchauffement climatique, on remarque qu'ici on utilise les kilogrammes, mais que certains référentiels utilisent les grammes. A-t-on la possibilité d'harmoniser les unités pour tous les groupes ?

>> C.Cros : La question va être transmise pour traitement au GT Méthodologie. Cependant ceci renvoie au format d'affichage, et le choix de l'unité peut aussi dépendre du niveau d'incertitude jugé acceptable par le GT sectoriel qui travaille sur une catégorie de produit.

C.Cros remercie le GT10S pour son travail. Sous réserve d'intégrer une phrase mentionnant que la révision devra s'attacher, dans la mesure du possible, à intégrer une notion de durée de vie à l'unité fonctionnelle, le référentiel est validé.

Point d'avancement sur le GT10S :

Le groupe de travail a constitué un sous-groupe pour la catégorie « vélos », et un travail a été initié concernant les chaussures de ski. AP Doucet invite les membres à faire connaître leur besoin de développement pour d'autres catégories.

3. Validation du référentiel « Alimentaire » - point sur le GT1

[Document N077]

M.Dierxcens présente le contexte d'élaboration du référentiel « Alimentaire ».

Le GT1 a démarré ses travaux en 2009, et s'est réuni une vingtaine de fois, réalisant 15 versions successives, avec une cinquantaine d'experts ce qui représente un coût substantiel.

E. Panier (ANIA) présente le référentiel

Champ d'application du référentiel produits alimentaires transformés et bruts, destinés à l'alimentation humaine ou à l'alimentation des animaux domestiques.

Le référentiel transversal pourra être décliné par les secteurs de l'alimentaire dans des référentiels sous-sectoriels - exigences précisées en annexe 1.

Unité Fonctionnelle : 100 g / 100 ml, ou la portion, lorsque cette information est disponible et définie par la profession ou par un règlement européen.

Principaux impacts environnementaux :

- impact sur le changement climatique,
- impact sur l'eau, dans ses aspects qualitatifs (eutrophisation et écotoxicité aquatiques) et quantitatifs (empreinte eau : impact de la consommation d'eau par rapport au milieu),
- impact sur la biodiversité

Indicateurs :

- émissions de GES
- consommation d'eau
- eutrophisation marine
- écotoxicité aquatique
- à définir pour la biodiversité

Périmètre de l'évaluation : Toutes étapes prises en compte : production des matières premières et ingrédients, production des emballages, fabrication (préparation ou transformation), transport, distribution, utilisation et fin de vie.

Exclusions certaines étapes pour sous-secteurs, en fonction du critère de coupure décrit dans le BP X30-323

Prise en compte fin de vie : fin de vie des aliments et emballages.

Concernant les invendus et les déchets évitables (gaspillage), ceci n'est pas pris en compte pour l'instant, mais le GT1 continue ses réflexions sur le sujet, pour l'intégrer à termes.

Commentaires reçus et discutés en séance

PROCELPAC : concernant les palettes, on ne peut pas exclure la fin de vie de manière systématique.

>> En effet, il s'agit de ne pas exclure de manière systématique, mais la question est renvoyée aux GT sous sectoriels.

Intertek-RDC : Il n'y a pas d'élément dans le référentiel concernant la digestion animale.

>> c'est un choix méthodologique, cette question concerne surtout l'amont agricole ; cependant, ceci pourra être pris en compte à termes, avec d'autres développement sur Agri-BALYSE.

Une note sera ajoutée pour préciser que ces réflexions se feront dans le cadre des travaux Agri-BALYSE étant donné que le tour de table est plus représentatif pour ce sujet.

Quels sont les catégories pour les GT sous sectoriels qui se sont déjà positionnés :

>> Produits laitiers, eaux minérales, huiles, café, vins et spiritueux, aliments pour animaux domestiques

Pour la consommation d'eau, il est précisé que l'ensemble des étapes du cycle de vie (sauf exclusions précisées).

En ce qui concerne l'impact biodiversité, à l'heure actuelle, des indicateurs sont en construction mais ne sont pas encore assez matures, et ne font pas l'objet d'un consensus dans le groupe. Des travaux sont en cours au niveau du MEDDTL

Des éléments manquent dans le BP X30-323-0 sur la fin de vie des emballages secondaires et tertiaires, qui selon la réglementation doivent être valorisés.

>> Ce point est transversal, sera traité par le GT Méthodologie. Aujourd'hui, il n'y a pas lieu de modifier le référentiel alimentaire en ce sens.

Le tableau d'articulation entre les données primaires et secondaires ne précise rien pour le lieu de vente, les entrepôts et les plateformes de distribution

>> Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée dans le référentiel. Cela apparaissait dans les versions précédentes.

Pour l'impact sur l'eau, il serait souhaitable d'avoir un indicateur agrégé, et on remarque que la notion de stress hydrique est absente.

>> Des développements sont en cours au niveau normatif sur l'Empreinte eau, qui permettront vraisemblablement d'agrèger les indicateurs qualitatif et quantitatif. Les travaux ISO n'ayant pas encore abouti, il est conseillé de garder ces trois indicateurs en attendant.

Intertek-RDC : sur quels indicateurs peut-on communiquer parmi les 5 retenus ?

>>La sélection des indicateurs provient de plusieurs éléments (FCD/ANIA, GT1 restreint, bibliographie). A ce jour, il n'y a pas de réponse. Cependant, si les travaux sur l'empreinte eau conduisent à agrèger certains indicateurs, cette question sera de fait résolue.

En ce qui concerne les règles d'allocation, le groupe a eu des difficultés à traiter ce point de manière transversale, là encore, la réflexion devra être menée par les GT sous sectoriels. Pour celles faisant l'objet d'un consensus, les groupes par famille de produits seront invités à préciser, dans la mesure du possible, les valeurs d'allocation. Concernant les règles d'allocations pour les productions non françaises, cela est relatif aux travaux sur le développement des données secondaires.

On remarque dans le référentiel les notions de matière sèche et de matière brute pour les allocations massiques

>> Les calculs et impacts seront différents selon que l'on considère matière brute ou matière sèche (exemple du lait, contenant de l'eau en matière brute, résultats seront différents si on ne considère que la matière sèche). Pour certains secteurs, la présence d'eau dans le produit ou le coproduit peut biaiser la règle d'allocation physique. C'est la raison pour laquelle certains secteurs ont retenu une allocation sur la base de la matière sèche.

En ce qui concerne l'eutrophisation, les études ont montré que l'impact est majoritairement dû aux flux d'azote, d'où choix de l'eutrophisation marine.

>> MAAP : Sur cet indicateur, le MAAP ne peut approuver le référentiel alimentaire, le consensus n'avait déjà pas été atteint concernant le BP X30-323

Il est également à noter que la notion de produit tel que consommé sera précisée dans le référentiel.

Sur l'articulation données primaires et secondaires, les modes de préparation vont influencer ce choix.

>>ceci est renvoyé aux GT sous sectoriels – déjà identifié par annexe 2

Le transport entre le lieu de vente et le consommateur est-il pris en compte ?

>> Le groupe s'est inspiré des travaux d'autres groupes, et a choisi de ne pas le prendre en compte, mais il sera bien précisé dans le référentiel que la prise en compte est déportée.

Annexe 4 (données d'utilisation), une phrase est ajoutée pour exprimer le besoin de données distinctes sur la réfrigération entre l'entrepôt, le lieu de vente et le transport si les différences sont significatives.

Déchets évitables :

Plusieurs commentaires ont été reçus.

>> C.Cros : Ce point a soulevé quelques interrogations (comment le prendre en compte dans les calculs), et on a remarqué que les données existantes sont hétérogènes, et manquent de robustesse. Les données sont globales (étude MODECOM), non différenciées par catégorie de produits.

Le GT1 va étudier la possibilité d'utiliser certaines données ; plus robustes.

>>FNE précise que des études sont menées sur les déchets organiques alimentaires au niveau des collectivités, avec une différenciation par type d'aliments

>>UPJ : le gaspillage dépend aussi des comportements consommateur pour certains produits (exemple du terreau qui peut être épandu en trop grandes quantités).

>> C.Cros : Pour le référentiel GT1 alimentaire, le document doit préciser qu'à ce stade les impacts liés au traitement des déchets organiques évitables n'est pas pris en compte, et que la révision devrait viser à leur intégration.

Comment distinguer les pertes évitables (aliments non consommés, mais comestibles) à des pertes non évitables (partie traditionnellement non consommée) ?

>> C.Cros : afin d'éviter un jugement de valeur, il serait plus utile de parler des impacts du traitement de fin de vie des déchets organiques évitables ou non évitables, plutôt que de parler de pertes. Les déchets

organiques non évitables sont par exemple constitués de trognons de pomme ou d'épluchures tandis que les déchets organiques évitables sont constitués par exemple des produits jetés alors qu'ils sont destinés à être mangés (pomme, plat préparé ...)

Quantis : par rapport au choix de l'UF, si on choisit la portion, a priori, il n'y a pas de déchets organiques ?

>> Une portion peut être large, par exemple 1kg de pommes. Celles-ci peuvent être vendues épluchées. Le déchet organique non évitable (peau) sera prise en compte à différentes étapes (soit en fin de vie pour le produit vendu entier, ou dans la transformation industrielle pour le produit vendu épluché).

C.Cros : La plateforme s'accorde sur le point suivant : Les déchets organiques évitables ne sont actuellement pas pris en compte mais cette question est pertinente. Ces déchets seront donc intégrés dans ce référentiel, dans le cadre de sa révision, dès que des données par famille de produits seront disponibles.

Composition des produits et la recette :

On a initialement distingué les données pour les ingrédients et les procédés. Le choix du GT s'est porté sur l'utilisation de données semi-spécifiques pour les procédés et de données génériques pour les ingrédients.

Plusieurs interventions écrites et orales demandent que les données agricoles soient également semi-spécifiques, c'est-à-dire soient proposées à l'évaluateur, mais non pas imposées, l'évaluateur ayant la possibilité de spécifier la donnée. Ceci est d'autant plus important que les ingrédients d'origine agricole peuvent porter 90% des impacts et que ceux qui font des efforts doivent pouvoir avoir la possibilité de les mettre en avant.

Après un rappel que des données semi spécifiques sont des données majorées, utilisée par défaut, là où l'enjeu est fort alors que la base de données donne des données génériques qui sont des données moyennes, la plateforme indique que son objectif n'est pas de pénaliser ceux qui n'utiliseraient pas des données spécifiques.

Il est important que pour la proposition de données agricoles spécifiques, il y ait cohérence avec la méthodologie utilisée pour la construction d'Agri-BALYSE

>> C.Cros conclut que dans la mesure où les données agricoles sont particulièrement difficiles d'accès, il n'y a pas lieu de pénaliser les évaluateurs qui ne seraient pas en mesure de les spécifier. D'un autre côté, dans la mesure où elles recouvrent une part particulièrement importante des enjeux environnementaux, il est utile de laisser la possibilité de spécifier ces données lors de l'évaluation. Toute spécification devra garder trace de la modélisation effectuée en utilisant la méthodologie d'évaluation adoptée par Agribalyse.

Spécification des données :

Dans certains cas où l'utilisation de données semi spécifique est préconisée, peut-on, si on a accès à des données primaires, les utiliser ?

>> C.Cros : les entreprises peuvent utiliser leurs données primaires propres.

Il est à noter que d'autres commentaires éditoriaux ont été reçus, mais ces derniers ne posant pas de difficultés, ils n'ont pas été présentés lors de cette réunion mais ils seront intégrés. Le traitement des commentaires est disponible dans le document N083 de la plateforme Générale.

Note post-réunion : D'autres commentaires ont été reçus après le délai de consultation. Ceux nécessitant une discussion n'ont par conséquent pas pu être intégrés. Ils sont néanmoins visibles dans le document N083

F-X. Huard, (APCM), représentant le CCNA (Comité de Concertation Normes pour l'Artisanat, comité à l'AFNOR membre du Conseil d'Administration d'AFNOR) exprime la position du Comité sur les travaux du GT1 et le champ d'application du référentiel agroalimentaire.

Le CCNA veille à ce que la représentativité des artisans et des TPE soit prise en compte dans les processus normatifs, il assure un rôle de relais pour favoriser la mobilisation des acteurs artisans et TPE.

« Le CCNA attire l'attention de la Plateforme ADEME/AFNOR « Affichage environnemental » sur le besoin de coordination entre les travaux normatifs sur l'affichage environnemental et les expérimentations en cours pilotées par le Ministère de l'environnement (MEDDTL) et le Commissariat Général au développement durable (CGDD) sur l'affichage environnemental.

Compte-tenu de l'expérimentation menée actuellement par le CNIDEP en lien avec l'Assemblée permanente des chambres et de métiers et de l'artisanat (APCMA) et les organisations professionnelles de l'artisanat, certains choix méthodologiques retenus par les référentiels de cette plateforme risquent de s'avérer inadaptés aux petites entreprises.

Dans ce contexte, le CCNA demande à la Plateforme d'adapter le calendrier des travaux menés par l'ADEME et l'AFNOR pour y intégrer les résultats des expérimentations en cours.

Concernant le projet de référentiel « alimentaire », qui sera soumis pour validation à la Plateforme ADEME/AFNOR le 11 avril 2012, la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) a souligné, lors du CCNA en date du 5 avril 2012, le risque d'absence de prise en compte des spécifications des productions alimentaires de petites séries, de l'impact de la variabilité des composants selon la saisonnalité et des contraintes d'approvisionnement, propres au secteur de l'alimentation de détail.

En conséquence, il est demandé à la Plateforme ADEME/AFNOR de revoir le domaine d'application du référentiel, afin de préciser que les aliments visés par le document relèvent des entreprises représentées par l'ANIA et la FCD et non de celles de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration représentées par la CGAD.

D'une manière générale, il est nécessaire que les travaux de l'ensemble des groupes de travail de la Plateforme ADEME/AFNOR soient en phase avec les résultats de l'expérimentation en cours. »

>> C.Cros rappelle les processus des travaux sur l'affichage environnemental.

Les travaux sont menés en parallèle, la construction des référentiels par la plateforme (lancée en 2008) se fait donc indépendamment de l'expérimentation nationale sur l'affichage environnemental pilotée par le MEDDTL (lancée en 2011). Cette dernière a permis néanmoins d'alimenter les réflexions des groupes de travail sur certains sujets, comme c'est le cas pour les shampoings. Les échanges entre ces deux systèmes existent, mais ne sont pas formalisés.

Une confusion est perceptible entre le travail normatif, sur des référentiels d'application volontaire, et les potentielles évolutions réglementaires.

Concernant plus spécifiquement le référentiel alimentaire, la restauration n'est pas ciblée. L'ajout d'une exemption serait pertinent dans le cas d'une application obligatoire, et dans le cas d'une réglementation précise mais dans un document de cette nature.

Les travaux du GT1 n'étant pas clôturés, et les autres GT poursuivant leurs efforts, les membres du CCNA sont invités à participer pour partager leur retour d'expérience, pour l'alimentaire et pour tout autre sujet en lien avec l'artisanat.

Ces points techniques permettront de réviser si besoin les référentiels publiés et d'adapter les travaux.

A.Vergez (MEDDTL/CGDD) complète : l'expérimentation est en cours, et le Ministère est disposé à échanger avec les professions et l'APCM sur les difficultés et les retours d'expérience.

Le référentiel alimentaire est validé sous réserve de :

- intégrer les corrections éditoriales reçues ;
- préciser que les impacts liés au traitement des déchets organiques évitables devront être prise en compte lors d'une révision ;
- modifier le statut des données agricoles qui ne seront plus génériques mais génériques avec possibilité de spécification en conformité avec le guide méthodologique de production de données d'Agribalyse.

On note que le CCNA a émis un avis sur la nécessité d'adapter certains points du référentiel pour les artisans sans qu'ils aient été précisés.

FNE : Concernant les retours de l'expérimentation : quel est le calendrier (clôture, retour d'expérience), comment les retours vont-ils être organisés ?

>> Le calendrier précise une durée minimale d'un an pour l'expérimentation, elle finira donc au plus tôt le 1^{er} juillet 2012.

Le retour d'expérience est organisé par le CGDD, qui examinera la période du 01/07/2011 au 01/07/2012.

La mise à disposition du rapport est envisagée pour fin d'année 2012, à confirmer.

Il est possible d'envisager que les retours d'expérience pourront être présentés à la plateforme par les GT sectoriels quelques mois après le 1^{er} juillet

>> C.Cros : certains bureaux d'études, entreprises, fédérations ont déjà commencé leurs retours d'expérience (par exemple de SCOREDIT pour GT8 Edition). Certains groupes alimentent les travaux de l'affichage avec les retours de leur expérimentation (exemple du café et de l'hébergement touristique).

Précision sur le calendrier de la plateforme Affichage environnemental:

- Fin des travaux : il n'y a pas de date de fin prévue pour les travaux normatifs.
- Révisions de référentiels publiés : Les référentiels publiés seront révisés en fonction des besoins des professionnels. 3 ans après la première adoption, les groupes devront se poser la question de la révision du référentiel, puis cela sera fait tous les 5 ans. Cela correspond à un calendrier « maximal », les révisions pouvant intervenir avant.
- Réglementaire : seules la période minimale d'expérimentation est précisée, les autres échéances dépendant de la volonté politique du futur gouvernement.

La potentielle réglementation à venir est-elle conditionnée à l'existence de référentiels ?

>> C.Cros : Non. Les référentiels sont des outils volontaires, mais ils ont été développés suite aux orientations du Grenelle et le Ministère en charge du développement durable a missionné l'ADEME pour en piloter le développement. Par ailleurs les modalités collectives d'élaboration des référentiels en font la force. Cela signifie que lorsqu'un référentiel existe, il servira de base à la réglementation. En revanche, le Ministère a toujours indiqué que l'absence de référentiel ne mettrait pas à l'abri d'une réglementation. Le référentiel pourrait alors être élaboré sans les parties prenantes si elles ont refusé de participer. Il y a donc un lien mais pas de conditionnalité.

Est-ce qu'un collectif restreint (une fédération, ou autre) peut envisager de travailler sur un référentiel sans passer par la plateforme ?

>> C.Cros : L'objectif est de travailler collectivement sur un référentiel. La potentielle réglementation pourrait se baser sur des référentiels privés. Ceci est surtout pratiqué dans le cas de produits en B to B.

>> A.Vergez : La possible harmonisation européenne sur les empreintes environnementales encourage à développer des travaux via la plateforme, afin de promouvoir dans ces instances européennes, des travaux construits collectivement avec les professions.

Une expérimentation européenne a été menée sur le Product Environmental Footprint (PEF) Guide (10 entreprises) et sur l'Organisation Environmental Footprint (OEF) Guide (11 entreprises).

La DG ENV avait pour plan d'action de développer des PCR en 2013 2014, ce qui est déjà bien avancé pour l'alimentaire, avec l'initiative du SCP round-table food forum. Mais le statut des futurs documents n'est pas connu (réglementaire? Guide? Normatif?)

Il n'y a pas d'autre consultation prévue sur le PEF guide, mais le document est relativement stabilisé ; les suites techniques et politiques qui seront données sont à ce jour peu claires, en attente de direction de la DG ENV.

Base de données ADEME

La structure informatique de la base existe mais n'est actuellement qu'une coquille vide. L'ADEME a conclu des accords de partenariat avec des développeurs de base pour pouvoir leur acheter des données. Des Comités techniques et Comités de gouvernance se sont réunis pour préciser les degrés de précision de l'information attendus : représentativité géographique et technologique. Les premières données devraient être intégrées dans la base à l'été 2012.

Les modalités d'accès seront précisées au cours du 2nd trimestre.

4. Points sur les groupes de travail ayant tenu une réunion depuis le 13 février 2012

GT Méthodologie

La dernière réunion s'est tenue le 14 mars 2012

1. Pertinence de l'indicateur fibre
2. Proposition GT3D sur méthode provisoire écotoxicité aquatique ESC
3. Question des invendus

1- Pertinence de l'indicateur fibre

Une contribution a été apportée par le GIE, analysant pour le territoire européen la provenance des pâtes, papiers et bois de trituration, pour transformation en Europe ; de manière prépondérante l'origine est européenne, avec une zone de vigilance hors Europe qui représente 1% de la consommation de fibre.

Réactions du GT :

- ne concerne pas les produits finis importés ou semi-transformés, et ces données-là seraient aussi utiles.
- ne concerne que les fibres vierges

=> Pertinence d'un indicateur fibre, pas encore démontrée ; La réflexion continue.

2- proposition d'une méthode transitoire sur l'écotoxicité :

La méthode de caractérisation recommandée pour l'écotoxicité est USETox ; cependant, face à des manques de disponibilité ou de robustesse des facteurs de caractérisation, le secteur détergence souhaiterait utiliser provisoirement une méthode, Environmental Safety Check (ESC), utilisée par l'AISE (niveau européen). La méthode est basée sur une approche analyse de risque, avec examen des rejets, et avec une logique de seuils (binaires, ok/nok) qui ne satisfait pas tous les membres.

Le GT3J pourrait aussi être intéressé par ce type de méthode alternative.

Un projet de recherche est en cours, visant à consolider les facteurs de caractérisation, jusqu'à fin 2012 / début 2013.

Ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion du GT méthodologie.

3-Invendus

La question des invendus a initialement été soulevée par le GT8 Edition, tous les GT sectoriels ont été invités à s'interroger sur la pertinence de la prise en compte de cet aspect, et donc sur l'opportunité de modifier l'article 6 (qui donne les lignes directrices pour élaborer les référentiels sectoriels)

Cela impacte potentiellement d'autres secteurs : textile, alimentaire, édition, etc.

GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux »

Le référentiel a été validé plus tôt au cours de la réunion ; il sera amené à être décliné pour certains sous-secteurs volontaires. Les référentiels sous sectoriels ainsi déclinés seront amenés à être consolidés par le GT1, puis validés par la plateforme générale.

GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs »

Un sous-groupe a été constitué sur les cartouches d'impression

La question des invendus a été abordée par le GT2.

Un questionnaire commun a été construit, portant notamment sur les données utilisées, à destination des entreprises ayant participé à l'expérimentation des téléviseurs. La question est posée à la plate-forme de la pertinence d'élaborer un questionnaire commun.

Les questions suivantes sont exprimées :

- Serait-il pertinent d'avoir des lignes directrices de la PF pour élaborer ces questionnaires (par chaque GTs)?
- Faut-il préparer ce type de questionnaire pendant l'élaboration d'un référentiel sectoriel? A posteriori?
- Faut-il les construire en cohérence avec d'autres systèmes de renseignement (comme les écolabels)
- Est-ce que ceci pourrait entrer dans le cadre des projets pilotes?

Ce questionnaire permettrait de mieux comprendre les enjeux en matière de données dont les entreprises vont avoir besoin pour mener l'évaluation. Cela pourrait être une piste pour aborder les enjeux relatifs aux PME et artisans et à leur capacité à mener l'évaluation. Ce point reste à mûrir.

GT 3D « Produits d'entretien »

E. Fourdrin explique les principes de la méthode ESC alternative à la méthode USETox utilisée par le GT3D. Certains membres de la PF expriment des réserves sur l'approche binaire proposée par ESC.

GT4B : les GT3D et GT4B ayant quelques entreprises en commun, le GT4B aurait besoin d'examiner en détail le retour d'expérience sur cette méthode pour exprimer un avis.

C.Cros rappelle que le GT Méthodologie doit revenir sur ce sujet, n'ayant pas pu être traité suffisamment en l'absence de mise à disposition d'une documentation technique.

GT 3J « produits du jardin »

Le GT3J avait un fonctionnement temporaire avec secrétariat AFNOR (suite à la demande de membres du GT3J, l'animation et secrétariat du groupe ne faisant pas consensus). Aujourd'hui, il est proposé d'assurer un secrétariat tournant entre les membres.

Le groupe a décidé de commencer un référentiel transversal.

Parallèlement, un référentiel sur les produits horticoles va être initié, avec une analyse sur la possibilité de transposer le référentiel alimentaire en partie (cette catégorie de produits a des données utiles dans Agri-BALYSE).

D'autres produits avancent : pour les supports de culture, une étude a été menée pour comparer différents produits (étude EPAGMA) – la création d'un sous-groupe pourrait être envisagée mais le groupe est en attente de la position de ce secteur.

GT 4H « Hygiène » - M.PIRSON (représente Valérie Pouillat GROUP'HYGIENE)

Le groupe GT4H s'est réuni le 15 février, et poursuit ses travaux sur les couches bébé lavables et essuie tout ménager (produits portés et produits en feuille)

Concernant les couches lavables, la représentativité du groupe reste à améliorer: il existe un grand nombre d'acteurs, très diversifiés, et l'ensemble du secteur n'est pas présent ou représenté. Un lien doit également être fait avec le GT5 textile.

GT 4B « Beauté » - Juliette MELEDIE (FEBEA)

Le groupe s'est réuni le 14 mars.

Le travail sur l'extension du référentiel shampoing se poursuit pour d'autres catégories de produits rincés. Un examen est nécessaire pour savoir s'il est possible d'améliorer le référentiel, notamment sur l'eau, pour rendre le référentiel plus robuste.

Les prochaines catégories de produits à examiner seraient les savons et les gels douche ; pour les gels douche, le groupe va se questionner sur le degré d'adaptation du référentiel shampoing qui sera nécessaire.

GT 5 « Habillement, textile de maison » - Chaussures/cuir/marochinerie

Le groupe ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion. Le groupe souhaite avancer sur le référentiel transversal "vêtement", et travaille sur l'articulation données primaires et données secondaires. 3 réunions sont prévues.

En ce qui concerne la catégorie chaussures, le groupe travaille sur l'extension à la chaussure de sport mais il n'y a pas eu de réunion depuis la précédente réunion de la plate-forme.

Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction » S.Morel (DHUP)

Un projet décret et arrêté ont été déposés pour en notification dans le cadre de la Directive 98/34, procédure obligatoire, pour permettre aux pays européens de réagir sur les projets de texte réglementaires.

Un Avis circonstancié a été émis, ce qui empêche de publier les textes pendant 3 mois, et la France a jusqu'au 15 mai pour répondre à la CE. L'avis a été émis concernant la compatibilité avec les Directives Ecoconception et Efficacité énergétique et la prise en compte du projet de norme EN 15804.

Actuellement, une concertation a été lancée jusqu'à fin décembre, pour travailler sur des projets de décret et d'arrêté pour les produits électriques, climatiques, électroniques dans le bâtiment à sa livraison.

GT 7 « Ameublement » - B Demarne (UNIFA)

Le groupe travaille sur des compléments au référentiel existant pour intégrer les sièges convertibles au référentiel initial siège rembourré, suite à une expérimentation régionale menée avec des fabricants de convertibles. Les résultats devraient être présentés en septembre 2012.

Deux producteurs majeurs d'article de literie (couette, oreiller, édredons, traversins) ont rejoint le groupe. Compte-tenu des volumes (entre 15 et 20 millions d'oreillers et entre 5 à 6 millions de couettes par an), ceux-ci sont en mesure de fournir des données fondamentales pour définir l'UF, la durabilité des produits ; la complexité réside dans la variabilité des matériaux utilisés (mousse synthé, plume, latex) pour oreillers. Un projet de référentiel va prochainement être présenté issu du projet pilote avec ces deux acteurs.

Le groupe devrait être élargi pour avancer et valider les travaux d'ici fin d'année 2012.

GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture »

Le sous-groupe papeterie ne s'est pas réuni, mais l'ADEME et l'AFNOR travaillent activement pour que le groupe retrouve un fonctionnement normal.

Le sous-groupe Edition travaille sur un référentiel transversal, en lien avec l'expérimentation Scoredit. L'unité fonctionnelle a été définie : il s'agit de "l'ouvrage", car la "page A4 ne permet pas de valoriser les efforts des éditeurs pour réduire leurs impacts (ex format pocket)

Le groupe se réunit en avril et en mai pour travailler sur les invendus, l'articulation des données primaires et secondaires.

GT 10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)

Le groupe ne s'est pas réuni depuis la précédente réunion.

GT 10S « Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos....) », André-Pierre Doucet (FPS)

Le référentiel ballons a été validé le matin. Le groupe continue ses travaux sur les vélos, avec une possible présentation en octobre.

Pour les chaussures de ski, le groupe est en attente, tout comme pour le matériel d'escalade.

GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie »

Un projet de référentiel "quincaillerie" a été proposé, mais non validé, en 2011 (orientation BtoB et BtoC). Il est rappelé que les produits de construction s'appuient pour les déclarations environnementales sur la norme NF P01 010.

Les suites des travaux sur la quincaillerie sont en discussion au sein de la DHUP.

GT 17 « Hébergement touristique »

Le GT17 tiendra sa première réunion le 30 mai, et dispose de retours d'expérience intéressants suite à l'expérimentation.

Les éléments qui seront pris en compte dans le scope (ameublement, service, alimentation, etc.) feront l'objet de discussion.

Questions diverses

Aucune question diverse.

Prochaines réunions

Le groupe de travail Méthodologie se réunira le 16 mai après-midi.

La plateforme générale se réunira le 21 juin, puis le 17 octobre.